



L'UNAC FO est l'union de tous les agents de conduite adhérents à FO Cheminots, qu'ils soient CRTT, TA, TB de la SNCF ou conducteurs d'entreprises ferroviaires privées. Concernant le décret socle, le but est d'arriver à un haut niveau social. La première de nos revendications est qu'à minima, le RH0077 s'applique à tous les ADC.

La réglementation a évolué en fonction de l'histoire des chemins de fer, pour tendre vers un niveau de sécurité le plus haut possible.

Ce décret socle s'il est une atteinte aux droits sociaux, tire également la sécurité vers le bas.

L'UNAC FO sera en première ligne pour combattre ce recul social et la mise en danger des ADC et des autres Cheminots.

Une Délégation a été reçue lundi 19/09/2016 par la Direction de la Traction.

L'UNAC FO était représentée par :

Le secrétaire général Henri BENJAMOILE (ETMP) et ses deux adjoints
Ali BOUALAM (ET PACA) et Eddy VANZWAELMEN (ETPN).

Les présentations faites, l'UNAC a tout de suite mis le ton à l'audience :

Les ADC subissent et ça ne peut plus durer...

EFFECTIFS

La Direction reconnaît qu'en terme d'effectifs elle est très loin du compte. Elle assure mettre tout en œuvre pour palier à ce manque important d'ADC annonçant ainsi la saturation des CPFT avec plus de 1000 mises en stage conducteur (TA et TB) en 2015 et 1197 en 2016. Elle assure également qu'elle compte rester sur la même dynamique en 2017. Les régions les plus touchées sont Rhône Alpes, Auvergne et PACA.

La Délégation a donc rappelé que les conséquences néfastes pour les ADC étaient importantes (fac, congés refusés, temps partiel refusé, ...). Même si la Direction se rassure en annonçant des taux de réussite meilleurs aux examens, la Délégation reste inquiète que cette dernière ne prenne pas en compte le mal-être des ADC et les conséquences dramatiques que cela peut engendrer (vie privée, sécurité des circulations et du personnel, ...).

LICENCE EUROPEENNE

La Délégation a rappelé son mécontentement face aux visites d'aptitude et aux visites psycho qui sont de plus, souvent programmées le même jour et parfois même à la même heure. La Direction se cache derrière les lois européennes les obligeant à faire passer ces tests. Suite à notre alerte, elle s'engage à rester vigilante quant aux procédures de passage de ces visites. Elle se rassure également en donnant le chiffre de 100% de réussite aux tests psycho. Pour l'UNAC, non favorable à ces visites psycho, il est inconcevable de faire passer de tels examens dans des conditions inappropriées.

D'autre part, concernant l'EPSF qui pourrait enlever la licence à un conducteur, nous avons rappelé que celle-ci devait faire l'objet d'une restitution directe à l'agent par l'EPSF et non par un dirigeant traction.

EAS / ANS

La Direction nous explique que le projet EAS/ANS est primordial pour une meilleure productivité et qu'elle ne compte pas revenir en arrière sur le sujet. Malgré notre rappel des conséquences désastreuses que cela génère sur le métier de conducteur, elle se justifie en mettant l'accent sur les formations et la sensibilisation des risques des ADC à l'EAS. Elle présente ses équipes de contrôle comme le sauveur des ADC alors que ces dernières n'auront à terme qu'un rôle commercial au détriment de celui sécurité. Une fois de plus, la productivité l'emporte sur la sécurité.

CRTT

Concernant notre demande de revalorisation de la PMJS, la Direction annonce que les 170 CRTT actuellement en poste ont vu leur PMJS augmenter d'environ 80% depuis la création du métier et n'envisage pas une augmentation de cette dernière. Elle se justifie également en démontrant de manière factuelle que le métier de CRTT n'est qu'un métier de début de carrière avec une forte possibilité d'évoluer. Cet argument est inacceptable pour la Délégation surtout lorsque concrètement nous voyons comment ils sont lésés dans le parcours professionnel.

	2014	2015	août-16	
Délai moyen de passage CRTT => CRTTP (6 ans en moyenne)	70,5	69,4	70,9	
	2014		2015	juin-16
Mises en stage CRTT => TB	25	34	34	

PARCOURS PROFESSIONNEL

Concernant les TA (CRTT et CRML), la Direction leur offre la possibilité de passer TB après un minimum de 3 ans au grade TA. Elle rappelle qu'un CRTT a la possibilité de passer CRML. Elle parle également d'un listing commun entre tous les TA basé sur l'ancienneté et assure qu'un CRML ne doit pas être prioritaire sur un CRTT ou inversement.

Concernant les TB pour le passage au TGV, elle a enlevé la restriction de ne pouvoir accéder au TGV si PAP dans les 3 ans.

Pour les pré-requis, la Délégation a rappelé son désarroi face à ce tri burlesque effectué en début de formation. « Tu n'es pas bon pour apprendre à conduire des trains alors vas en conduire d'autres »... La Direction reconnaît le non-sens de la pratique et va même jusqu'à responsabiliser les CTT qui n'auraient pas correctement préparé leurs agents. Un rappel sera fait aux établissements en ce sens.



CET

Suite à notre inquiétude concernant ce compteur sur lequel on entend tout et n'importe quoi, il paraissait primordial d'interroger la Direction sur ce point. Cette dernière nous signifie donc que cette pratique est en constante augmentation atteignant aujourd'hui plus de 100 000 jours épargnés soit environ un équivalent temps plein de 560 agents. Ce chiffre très inquiétant signifie d'autant plus l'intérêt de la Direction d'avoir mis ce système en place en matière d'effectifs. La direction compte sur la monétisation de ces jours pour revenir à un équilibre. L'UNAC FO a rappelé que le CET avait été mis en place et validé par certaines OS, pour compenser le rallongement de la durée du travail lors de la dernière réforme des retraites, ce système devait amoindrir la pénibilité. N'en déplaise à certains, c'est un échec et les jours épargnés sont des jours de travaillés en plus pour les ADC.

Ci-dessous les chiffres nationaux :

Compte Epargne Temps

Données à fin juillet 2016

	TA	TB	TA & TB
Nombre agents	692	8010	8702
Jours épargnés	6191	99914	106105
dont nbre jrs CC yc Abt	4694	69565	74259
dont abondement ds CC	1258	18444	19702
dont nbre jrs CFA yc Abt	1497	30349	31846
dont abondement ds CFA	375	7590	7965
Nbre jrs moyen /ADC	8,9 jours	12,5 jours	12,2 jours

PRIMES

L'UNAC FO a présenté l'accord sureté établi et appliqué à Paris Nord (reprenant notamment le maintien des allocations en cas d'agression ou d'accident de personne). Nous avons fait part à la Direction de notre volonté d'étendre cet accord nationalement. La Direction s'est montrée réceptive à notre requête mais souhaite d'abord étudier le dossier avant de prendre une décision.

Concernant la prime d'interopérabilité, la Direction nous assure la progression du dossier notamment avec le seuil de 15km supprimé.

Enfin, l'UNAC FO a mis l'accent sur la perte financière que pouvait subir un ADC lors d'un incident en ligne en début de journée. Il nous paraît inconcevable que sur une JS assurée avec un incident l'ADC soit péjoré vis-à-vis de la prime qu'il aurait dû initialement percevoir.

TEMPS PARTIEL

Dans le respect de notre cahier revendicatif l'UNAC FO a demandé que les temps partiels soient accordés obligatoirement aux parents d'enfants de – 16 ans. Bien sûr la Direction de la Traction nous a dit de nous tourner vers la Direction du GPF.

Concernant les TP « choisis », la Direction nous confirme qu'elle a bien demandé aux ET de limiter, après chaque ET a le choix, soit d'en accorder moins, soit d'en limiter le pourcentage.

Encore une fois le problème d'effectif fait que les ADC sont bloqués dans leur choix de vie.

	Qualification	2014	2015	juil-16
CPA	TA	5	6	3
	TB	112	116	119
TP choisi	TA	49	73	59
	TB	1278	1435	1429
TP fin carrière	TA	0	1	0
	TB	7	15	13

SANCTIONS

Devant le nombre croissant de sanctions à l'encontre des ADC, la Délégation a fait part de son indignation face à un encadrement de plus en plus répressif. La Direction a reconnu s'inquiéter également de ce sujet reconnaissant à demi-mot que le manque d'effectif et donc les moyens de production restreints pouvaient amener à quelques débordements. En clair, on en demande plus aux ADC et s'ils n'écoutent pas on les réprimande. Ceci est inacceptable pour l'UNAC qui restera vigilant face aux attaques des ADC sur des soucis de production.

Concernant le PAP, à notre grand étonnement, la Direction a conscience qu'il est utilisé trop souvent à tort. Elle nous présente celui-ci comme un plan de dernier recours face à des difficultés que pourrait rencontrer un ADC mais se refuse à le voir banaliser comme il l'est actuellement. Des rappels sont souvent fait aux ET dans ce sens.

**LE MANQUE D'EFFECTIF EST TROP SOUVENT A L'ORIGINE DE NOS PROBLEMES,
FAISONS RESPECTER LA REGLEMENTATION, NOTRE VIE EN DEPEND.**

**ADC rejoignez le seul syndicat qui défend vos droits en toute indépendance,
Adhérez à l'UNAC FO.**